

## **Quel effet de la formulation des questions d'enquête sur la mesure des limitations d'activité ?**

Emmanuelle Cambois (INED), Sébastien Grobon (DREES), Jean-Marie Robine (INSERM, INED), Herman Van Oyen (Institut de Santé publique de Belgique)

Nous utilisons les données d'un module méthodologique du Baromètre d'opinion de la Drees, enquête annuelle réalisée par quotas auprès de 3000 répondants, pour tester quatre variantes de formulation de questions sur les limitations d'activité. Les quatre variantes sont proposées à des échantillon tirés aléatoirement parmi les 3000 enquêtés, et comparables pour les principales variables sociodémographiques, notamment celles utilisées pour les quotas : sexe, âge, profession, taille d'habitat et grandes régions.

La formulation usuelle des questions portant sur les limitations fonctionnelles (GALI) est complexe puisqu'elle introduit à la fois des notions de durée, de cause et de sévérité. Ces 4 versions test doivent permettre de mesurer dans quelle mesure des versions simplifiées ou emboîtées pourraient être envisagées sans perte d'information. Elles sont suivies d'une table de questions sur les limitations fonctionnelles (modèle *Washington Group on disability statistic*) pour pouvoir disposer d'une mesure des limitations fonctionnelles indépendante des variations de la formulation GALI, et voir si ces variantes ont pour effet de perdre des informations sur certains profils de limitations fonctionnelles légères. Nous mesurons également l'effet d'interaction avec une autre question du mini-module européen, portant sur les maladies chroniques.

Cette étude répond à un débat au niveau d'Eurostat sur l'évolution potentielle des questions portant sur les limitations fonctionnelles, qui entraînerait une rupture des séries chronologiques du GALI entré en service au début des années 2000. Il semble donc utile de tester préalablement l'apport des autres formulations envisagées par rapport à celle en place.

Les quatre variantes sont les suivantes :

- La version actuelle, qui indique d'emblée une durée (depuis 6 mois) et permet à l'enquêté de se positionner parmi trois modalités : pas limité, sévèrement limité, ou limité, mais pas sévèrement.
- La même version, en supprimant la question précédente sur les maladies chroniques. L'hypothèse est que l'on enregistrera davantage de limitations fonctionnelles par effet de report.
- Une version ne faisant ni référence à la durée, ni à la cause, qui permettra de voir en croisant avec les autres questions si l'on touche toujours les mêmes cibles.
- Une version découpée en plusieurs questions plus simples, soutenue par l'Allemagne, qui commence par une question oui/non portant sur les limitations fonctionnelles, puis demande ensuite des précisions à ceux qui se sont positionnés sur « Oui ». L'hypothèse est que la formulation binaire conduit à perdre les personnes modérément limitées, alors même que des travaux belges ont mis en évidence que ces dernières ont un risque significativement plus élevé que les personnes non limitées de recours aux soins et de mortalité dans les années qui suivent l'enquête.